

FORMATION HABILITATION ÉLECTRIQUE BR

L'habilitation électrique atteste que le salarié est capable d'intervenir en sécurité à proximité ou sur des installations électriques, conformément à la norme **NF C 18-510** et au Code du Travail.

La formation vise à sensibiliser aux dangers du courant électrique, à connaître les risques et à appliquer les méthodes permettant de réaliser des interventions électriques en toute sécurité.

Le programme couvre :

- les effets du courant, les domaines de tension et les zones d'environnement ;
- le principe de l'habilitation et la lecture du titre d'habilitation ;
- la mise en sécurité d'un circuit (consignation, mise hors tension...);
- l'utilisation des EPI/EPC et la conduite à tenir en cas d'accident ;
- les opérations spécifiques du **chargé d'intervention BR** : dépannage, mesures, essais, connexion/déconnexion et gestion des documents d'intervention.

La formation dure **1 jour**, accueille jusqu'à **12 participants**, nécessite des connaissances en électricité et est animée par un ingénieur électricien expert en sécurité. Une attestation est délivrée après évaluation.